

**Indice genevois des prix à la consommation : + 0,2 % en février 1994**

Calculé par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), l'indice genevois des prix à la consommation progresse de 0,2 % en février 1994 et s'établit à 101,1 points (mai 1993 = 100). Le taux annuel de renchérissement se fixe à 2,6 %, contre 3,4 % l'an passé à pareille époque.

Entre mai 1993 et février 1994, soit en neuf mois, les loyers (surtaxes et allocations personnalisées de logement non comprises) augmentent de 1,7 %; la hausse trimestrielle calculée par raccordement se fixe à 0,1 %. Les trois dernières variations trimestrielles sont ainsi respectivement de 1,2 %, 0,4 % et 0,1 %, cette décélération étant due principalement au recul des taux hypothécaires. Si l'on tient compte des surtaxes dans les logements subventionnés et des allocations personnalisées de logement, la hausse en neuf mois s'établit à 1,0 % et un repli de 0,8 % est enregistré sur une base trimestrielle. Ce mouvement s'explique par l'augmentation du nombre d'allocataires ainsi que par le mode de fixation des surtaxes : adaptées en avril, celles-ci ont tendance à diminuer en cours d'année en raison, par exemple, de baisses de revenus des locataires, de diminutions des prestations de l'Etat et de déménagements. Cette baisse des loyers ce trimestre se répercute sur le groupe logement et énergie (en trois mois : - 0,7 %; en un an : + 3,9 %). Les loyers n'ayant pas été relevés en février 1993, avant la révision de l'indice, leur intégration ce mois introduit une dissymétrie qui disparaîtra en mai prochain.

Le mouvement saisonnier des prix des fruits et légumes se répercute sur l'indice de l'alimentation, boissons et tabacs (en un mois : + 0,6 %; en un an : + 2,0 %). L'habillement reste stable en trois mois (en un an : + 0,9 %). Dans les transports et communications (en un mois : + 0,1 %; en un an : + 5,3 %), citons l'adaptation de certains tarifs des télécommunications. L'indice des autres biens et services progresse de 1,1 % en trois mois (en un an : + 1,7 %) en raison principalement de hausses dans la restauration et les vacances, les prix de ces dernières subissant des variations saisonnières.

**Indice genevois des prix à la consommation (mai 1993 = 100) en février 1994**

Groupes de dépenses	Pondérations en %	Indices en points	Variations en % par rapport	
			au relevé précédent	à l'année précédente <sup>1</sup>
<b>Indice général</b>	<b>100,0</b>	<b>101,1</b>	<b>0,2</b>	<b>2,6</b>
Alimentation, boissons et tabacs	16,3	99,8	0,6	2,0
Habillement	6,5	100,4	0,0	0,9
Logement et énergie	25,2	100,6	- 0,5	3,9
Aménagement du logement	6,8	100,1	///	1,0
Santé	10,2	101,4	///	2,9
Transports et communications	11,4	100,5	0,1	5,3
Loisirs, spectacles, enseignement et culture	8,9	101,0	///	1,3
Autres biens et services	14,7	104,3	1,1	1,7

1. Les variations annuelles sont calculées par raccordement entre les résultats de l'ancien et du nouvel indice; elles n'ont qu'une valeur indicative.

Le symbole /// signifie que les prix n'ont pas été relevés au cours du mois sous revue.

**Anciens indices généraux :** décembre 1982 = 100 : 145,3  
septembre 1977 = 100 : 178,7  
septembre 1966 = 100 : 304,1

24 février 1994

Renseignements : tél. 787 67 44; répondeur automatique : tél. 787 67 67